

FRAIS DE DEPOT D'ACTES AVEC FORMALITES	Compris dans le coût de la formalité.
BODAC A (achat et apport de fonds)	
BODAC B (transfert et adjonction d'activité...)	
FRAIS DE DEPOT D'ACTES	15,79
DEPOT ACTE PP (information du conjoint)	8,89
REQUETE-ORDONNANCE	16,54
K BIS AU GUICHET	2,96
K BIS PAR COURRIER	3,9
COMPTES ET BILANS	45,48
NOTIFICATION DE GREFFE A GREFFE	
Personnes physiques	8,89
Personnes morales	11,86
FRAIS DE MISE A JOUR A PERCEVOIR POUR CHAQUE GREFFE « SECONDAIRE »	
Personnes physiques	26,68
Personnes morales	37,05
DEMANDE DE LEVÉE DE LA RADIATION D'OFFICE	
Personne physique	53,52 ou coût de la formalité
Personne morale	68,14 ou coût de la formalité

* Suite à la LME, les formalités déposées par les sociétés SARL et SAS, à associé unique, dont l'associé unique est le dirigeant (gérant – président) ne sont plus soumises à publicité au BODACC – sauf pour les ACHAT.